

# DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL DE LA WALLONIE



Wallonie

EDIWALL



# État de l'Environnement Wallon

Diagnostic environnemental de la Wallonie  
2024

---

## ÉQUIPE DE RÉALISATION

### Direction de l'état environnemental (DEE)

Département de l'étude du milieu  
naturel et agricole (DEMNA)

Service public de Wallonie Agriculture,  
ressources naturelles et environnement (SPW ARNE)

#### Direction

- Benoît THEYSKENS

#### Conception, analyse et rédaction

- Atheyatte BELLAYACHI
- Sarah BOTTIER
- Christine CUVELIER
- Julien DEJEMEPPE
- Catherine GÉNÉREUX
- Emmanuel MAES
- Valérie RENARD
- Violaine THIRY

#### Réalisation des cartes

- Marie WÉNIN

#### Conception graphique

- Mathieu GILLET

# DÉFIS PRIORITAIRES



Les politiques menées aux niveaux international et régional ont permis des améliorations de la qualité de l'air, de celle des eaux de surface et souterraines, des sols, ainsi que de l'état de la faune, de la flore et des habitats naturels. Cependant, les efforts doivent être poursuivis. En effet, certaines pressions sont croissantes ou difficiles à atténuer. En outre, les exigences de qualité sont plus strictes grâce à l'évolution des connaissances en matière d'impacts sanitaires et environnementaux. Enfin, il faut souligner l'inertie de certains phénomènes naturels qui retarde les effets des mesures correctrices mises en place. Pour poursuivre les améliorations, certaines politiques devraient intégrer des engagements plus ambitieux tant en termes d'objectifs que de moyens.

## DE GRANDS CHANGEMENTS SONT NÉCESSAIRES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX CLIMATIQUES ET DE QUALITÉ DE L'AIR D'ICI 2050



En ce qui concerne les émissions dans l'air, une baisse drastique des émissions de gaz à effet de serre (GES) est nécessaire en vue

d'atteindre l'objectif wallon et européen de neutralité carbone à l'horizon 2050 et l'objectif intermédiaire de 2030. Plusieurs facteurs qui ont permis une baisse notable des émissions de GES depuis les années '90 (déclin de l'industrie lourde et abandon du charbon p. ex.) interviendront moins dans les années à venir. Des changements systémiques importants sont donc indispensables : forte baisse des consommations de combustibles fossiles dans les bâtiments (travaux d'isolation, rénovation des systèmes de chauffage...) ainsi que dans les transports de personnes (recours accru aux transports en commun et aux modes de transport actifs -marche, vélo-) et de marchandises (transfert modal vers le rail et les voies d'eau), développement des énergies renouvelables et d'infrastructures adéquates pour leur transport et leur stockage...

En ce qui concerne la qualité de l'air, les baisses d'émissions de polluants atmosphériques doivent se poursuivre. La Wallonie ambitionne de tendre vers le respect des valeurs guides de l'OMS, plus strictes que les normes européennes actuellement respectées la plupart du temps dans notre région.

Les mesures envisagées pour répondre à ces défis climatiques et sanitaires sont reprises dans le Plan air climat énergie à l'horizon 2030. D'une manière générale, elles visent, pour tous les secteurs, à maîtriser les quantités d'énergies consommées et à choisir des sources d'énergie moins émettrices de GES et de polluants atmosphériques.

## LES EFFORTS DOIVENT ÊTRE RENFORCÉS POUR ATTEINDRE LE BON ÉTAT DES MASSES D'EAU EN 2027



L'état actuel des masses d'eau en Wallonie indique que les efforts doivent être poursuivis et renforcés dans une série de domaines, les défis en vue d'atteindre l'objectif européen de bon état des masses d'eau en 2027 étant nombreux.

De manière très générale, il s'agit d'aboutir à une bonne gestion quantitative des ressources en eau tenant compte du risque récurrent de sécheresse saisonnière (lié aux changements climatiques), de lutter contre toute forme de pollution diffuse et ponctuelle, d'atteindre de meilleures performances dans l'assainissement des rejets d'eaux usées et d'améliorer les conditions qui permettent le bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Le programme de mesures prévu dans les Plans de gestion des districts hydrographiques 2022 - 2027 vise à répondre à ces multiples enjeux.

Des mesures spécifiques sont également nécessaires pour une meilleure réponse au risque accru d'inondation, autre conséquence de l'évolution du climat. Elles comprennent une meilleure connaissance du risque (amélioration des cartes des zones inondables et des risques d'inondation) et diverses actions de prévention et de protection développées dans les Plans de gestion des risques d'inondation 2022 - 2027.



## DES SOLS EN BONNE SANTÉ POUR 2050 : UN OBJECTIF ET UN CADRE LÉGISLATIF EUROPÉENS POUR STIMULER LES EFFORTS



Plusieurs mesures devraient être renforcées ou mises en place en Wallonie pour une meilleure protection des sols, avec en ligne de mire l'objectif européen de bon état pour tous les écosystèmes "sols" d'ici 2050.

Parmi les multiples défis, il s'agit de maîtriser la consommation en sol en raison des conséquences irréversibles de l'imperméabilisation, d'augmenter les teneurs en matière organique dans les sols agricoles pour une meilleure résistance à diverses formes de dégradation (érosion, compaction...), de lutter contre l'érosion et ses conséquences (perte en sol, dégâts aux cultures, dégradation des eaux de surface...) ainsi que contre toutes formes de pollution.

Les efforts devraient être stimulés par une législation européenne à venir sur le suivi des sols. Celle-ci définira pour tout le territoire européen les modalités de suivi de l'état des sols et les principes de leur gestion durable. Des travaux sont en cours au niveau wallon pour un ajustement des indicateurs actuellement suivis au regard des exigences de cette nouvelle législation.

## RESTAURER LA BIODIVERSITÉ À L'HORIZON 2030 NÉCESSITE DE NOMBREUSES ACTIONS À PLUSIEURS NIVEAUX



Selon les objectifs européens, l'état de conservation des habitats et espèces menacés doit être amélioré pour au moins 30 % d'entre eux d'ici 2030.

Parmi les actions à mener en priorité, il convient de renforcer le réseau de sites naturels protégés. La Wallonie souhaite les voir représenter 5 % du territoire en 2030. Pour y parvenir, les sites dits de grand intérêt biologique qui ne font encore l'objet d'aucun statut de protection constituent un potentiel à valoriser. Par ailleurs, une gestion active, coordonnée et pérenne des sites protégés est essentielle, en particulier dans les milieux ouverts et les milieux aquatiques.

En dehors des zones protégées, la prise en compte de la biodiversité dans les activités humaines (agriculture, sylviculture, industries, logements...) est essentielle et doit être opérée sur l'ensemble du territoire. Plusieurs mesures sont à renforcer en agriculture (baisse de la consommation d'engrais et pesticides, diversification des milieux et développement d'autres mesures agro-environnementales...) ainsi qu'en sylviculture (transition vers une forêt d'essences mélangées et d'âges multiples avec maintien de gros bois et d'arbres morts, protection des sols forestiers, baisse des densités d'ongulés sauvages...). Dans les autres secteurs d'activités, il s'agit de prendre en compte la biodiversité partout où c'est possible.

À l'échelle du territoire entier, il est fondamental de stopper l'artificialisation en vue d'atteindre l'objectif européen de "no net land take" pour 2050. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes doit également être poursuivie pour limiter les impacts sur la biodiversité wallonne. Enfin, il est essentiel d'améliorer le suivi de l'état de la biodiversité.



DIAGNOSTIC  
**ENVIRONNEMENTAL DE LA WALLONIE**